

Entretien des locaux et désinfection des sols et des surfaces

Cette fiche a pour objet de rappeler les éléments essentiels à l'entretien des locaux et désinfection des sols et surfaces dans le contexte épidémique du Covid, notamment en vue de la préparation de la reprise d'activité des services. Elle s'appuie sur les recommandations du ministère de la santé et sera évolutive en fonction de l'évolution de ces recommandations.

1. Entretien des locaux :

Durant la période d'épidémie, l'entretien doit être maintenu mais adapté à la situation.

Pour les établissements complètement fermés pendant le confinement, il convient de réaliser un nettoyage pour une remise en propreté de tous les locaux intérieurs et des espaces extérieurs avec le protocole habituel. Aucune mesure spécifique supplémentaire de désinfection n'est nécessaire.

Dès lors que les locaux sont ouverts (présence de professionnels, de jeunes et/ou de leurs familles), le nettoyage des locaux doit être quotidien.

Il est préférable de faire intervenir les agents de nettoyage à des horaires permettant de limiter les interactions avec les agents et/ou le public accueilli ou les mineurs. Dans tous les cas, durant l'intervention les mesures de distanciation doivent être scrupuleusement respectées.

Les consignes issues des recommandations du ministère des solidarités et de la santé et reprises dans le guide pratique établi par la Fédération des Entreprises de Propreté (FEP) doivent être mises en œuvre par les entreprises (y compris les équipements de protection individuels, qui protègent ceux qui les portent, mais également ceux qui les entourent).

Les surfaces doivent être nettoyées avec des produits détergents désinfectants habituels (validés par la norme EN 14 476) ou de l'eau de Javel à une concentration de 0,5 % ;

En particulier, les surfaces en contact direct avec les mains (cf. points contacts infra);

Pour le nettoyage des sols : ne pas utiliser d'aspirateur générateur d'aérosols, nettoyer les sols avec un bandeau imprégné d'un produit détergent (lavage et désinfection humide sont à privilégier) ;

Vous veillerez à aérer largement et régulièrement les locaux de travail (bureaux, salles de réunions, lieux de restauration, etc.).

Vous vous assurerez également de disposer de suffisamment de savon liquide, de solutions hydro-alcooliques, serviettes en papier jetables à usage unique, produits d'entretien et de poubelles.

2. Espaces et surfaces à nettoyer :

Il est nécessaire de nettoyer et de désinfecter régulièrement les surfaces et les objets qui sont fréquemment touchés (si possible deux fois par jour et au minimum une fois par jour), comme les poignées de porte, les interrupteurs, les robinets d'eau des toilettes, les toilettes, les boutons d'ascenseur, les accoudoirs de chaises, les tables, les rampes d'escalier, , les claviers, les téléphones, les tables, les bureaux, etc.

Ce sont les « points contacts » susceptibles d'être contaminés par expectoration ou contact physique (mains essentiellement) et qui sont aussi susceptibles d'être touchés ensuite par une autre personne.

Dans le cadre de bureaux partagés, des lingettes ménagères ou des produits compatibles avec les surfaces nettoyées peuvent être mis à disposition des utilisateurs pour le nettoyage des claviers, des souris, des téléphones, etc.

Concernant les emballages, suite à une livraison notamment, il est recommandé de les jeter systématiquement et de se laver les mains ensuite. Par principe de précaution, il est impératif de se laver les mains avant et après toute manipulation d'un objet susceptible d'avoir été récemment touché par une autre personne.

3. Nettoyage préventif :

Le nettoyage s'effectue avec les produits de nettoyage et désinfection habituels. Pour la désinfection, la plupart des désinfectants ménagers courants sont efficaces s'ils respectent la norme de virucidie pour les virus enveloppés. Il convient de suivre les instructions du fabricant pour tous les produits de nettoyage et de désinfection (ex. la concentration, la méthode d'application et le temps de contact, etc.).

Il faut éviter si possible l'utilisation de vaporisateur ou pulvérisateurs afin de limiter la formation d'aérosol de produit désinfectant pouvant être inhalé et ainsi irriter les voies respiratoires. Si un tel vaporisateur est utilisé, le régler afin d'avoir un jet à grosses gouttes. Ne pas utiliser non plus d'aspirateurs (type « rotowash »).

Les prestations de fumigation proposées par certaines entreprises spécialisées ne sont pas nécessaires.

Par ailleurs, les procédures de certification de décontamination ne sont pas non plus adaptées.

Conditions de réalisation :

- Intervention après une période d'inoccupation des locaux (au moins 12 heures) ;
- Durant l'intervention, pas de contact étroit avec les usagers des locaux (distanciation de plus d'un mètre, etc.).

Mode opératoire :

- Utiliser un produit désinfectant virucide (norme EN14476) dilué selon la recommandation du fournisseur avec des supports d'essuyage jetables humidifiés de la solution désinfectante ou consommables réutilisables lavables en machine à 60°C ;
- Traiter surtout les points de contact (cf. supra) ;

- Eviter de contaminer une surface déjà désinfectée, travailler du plus loin au plus près ou du haut vers le bas, du plus propre vers le plus sale, sans repasser sur la surface désinfectée ;
- Ne pas assécher les surfaces traitées après l'essuyage ;
- Les pièces humides (lavabos, douches, WC, etc.) sont à faire en dernier.

4. Désinfection suite à une situation de contamination au COVID-19

Conditions de réalisation :

- Identification des lieux contaminés;
- Intervention après une période d'inoccupation des locaux (délai de latence de 24 heures) ;
- Durant l'intervention pas de contact étroit avec les usagers des locaux.

Equipement de Protection Individuel (EPI) :

- Gants jetables à usage unique ;
- Blouse ou combinaison à usage unique sur tenue de travail habituel ;
- Masque obligatoire (en particulier si les délais n'ont pas pu être respectés ou dans tous les cas des surfaces humides : douches, surfaces à proximité des points d'eau évier, lavabo, etc.).

Mode opératoire :

- Entretien des surfaces : essuyage humide de toutes les surfaces à hauteur d'homme (surface des objets et des meublants, à titre d'exemples : ordinateur, écran, clavier, souris, imprimante, poignées de porte, porte, télécommande climatisation, plan de travail, tiroirs, portes d'armoires, etc.) ;
- Sols : lavage et désinfection humide.

Méthode en 3 étapes :

- Nettoyer les sols et surfaces avec un bandeau de lavage à usage unique imprégné d'un produit détergent ;
- Rincer à l'eau du réseau d'eau potable avec un autre bandeau de lavage à usage unique ;
- Laisser sécher ;
- Désinfecter les sols et surface à l'eau de javel diluée avec un bandeau de lavage à usage unique différent des deux précédents.

Méthode en une étape :

Procéder à un nettoyage spécialisé en une seule étape de l'ensemble sols et surfaces avec un détergent désinfectant à large spectre virucide (EN 14476).

Déchets générés : les consommables jetables sont mis en sac au fur et à mesure de leur production. En fin de prestation, le sac est fermé pour être évacué en suivant les déchets ordures ménagères.

Les consommables réutilisables (bandeaux de lavage, microfibres, etc.) usagés doivent collectés séparément pour être lavés et ne doivent pas être en contact avec des propres.

Point d'attention : l'aspiration des sols, si aucune autre technique n'est possible et si cette prestation ne peut pas être reportée, doit être réalisée après une période d'inoccupation

des locaux la plus longue possible (ex : le lundi matin pour les immeubles tertiaires, les bureaux étant fermés le samedi et dimanche).